

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Contrat avec TECHNI-SCENE-CONCEPT-EUROPE pour l'animation musicale de la Fête Patronale de la Saint Maur 2026

N°2026/01

Le Maire de la Commune d'Ensùès la Redonne,

Vu les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'organisation de la Fête Patronale de la Saint Maur 2026

DECIDE

Article 1 : De signer un contrat avec TECHNI-SCENE-CONCEPT-EUROPE – 102, avenue François Mitterrand – 13170 Les Pennes Mirabeau, pour l'animation de la Fête Patronale de la Saint Maur, les 17 & 18 janvier 2026.

Article 2 : TECHNI-SCENE-CONCEPT-EUROPE s'engage à :

- Gérer l'animation (DJ, animateur, captation vidéo) de la soirée Election Miss Ensùès la Redonne, programmée le samedi 17 janvier 2026
- Gérer l'animation musicale du repas de la Saint Maur, le dimanche 18 janvier 2026

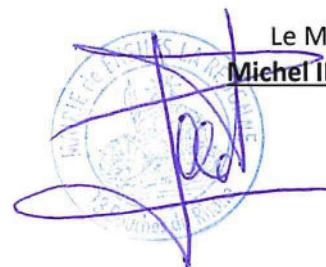
Article 3 : D'accepter le montant de ce contrat qui, pour la Commune, s'élève à 14 210,85 € TTC (quatorze mille deux cent dix euros et quatre-vingt-cinq centimes TTC).

Article 4 : La dépense est inscrite au chapitre 011 du budget municipal.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur le Trésorier Principal.

Fait à Ensùès la Redonne,
Le 7 janvier 2026

Le Maire,
Michel ILLAC



Envoyé en préfecture le 15/01/2026

Reçu en préfecture le 15/01/2026

Publié le 15/01/2026

Berger
Levraud

ID : 013-211300330-20260107-2026_01-AI



Envoyé en préfecture le 15/01/2026

Reçu en préfecture le 15/01/2026

Publié le 15/01/2026

Berger
Dewailly

ID : 013-211300330-20260107-2026_01-AI

SIRET : 40270861400019
CODE A.P.E. : 9002 Z
LICENCE SPECTACLE : 2-1055130
URSSAF : 1301510533925
GRISS : 50078678
ASSEDIC : 8000571601
CONGES SPECTACLE : 12269001 V

CONTRAT DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

TECHNI-SCENE-CONCEPT-EUROPE

Siègeant au 102 Avenue François Mitterrand – 13170 Les Pennes Mirabeau

Représentée par David Almérás, en sa qualité de Directeur et agissant au nom des Artistes.

- Ci-après dénommé : **le Producteur.**

D'UNE PART.

Monsieur **Michel ILLAC**

Demeurant **Hôtel de Ville – 15 avenue du Général Monsabert – 13820 Ensuès la Redonne**

Agissant au nom de la **Mairie** en sa qualité de **Maire**.

- Ci-après dénommé : **l'Organisateur.**

D'AUTRE PART.

PRESTATION DU CONTRAT :

Animation de la Fête Patronale de la St Maur 2026, contrat se rattachant au devis N°DV10527.

1. Lieu de représentation : **Salle du Cadran - 13820 Ensuès la Redonne**
2. Nombre de représentation : **Voir le devis ci-joint DV 10527**
3. Date de la représentation : **Samedi 17 et Dimanche 18 Janvier 2026**
4. Horaires : Répétition le jour même avant le spectacle.
Représentation : Voir le devis

5. Prix Global : 13 470,00 Euros H.T. + T.V.A. 5,5% 740,85Euros = **14 210,85 Euros T.T.C.**
Soit en toutes lettres la somme de Quatorze Mille Deux cent Dix Euros et 85 cents TTC.

Les salaires et charges des participants sont pris en charge par TECHNI-SCENE-CONCEPT-EUROPE.
Ce prix comprend les frais de voyage.

6. A la charge du Client : Les repas et boissons sur toute la période.

7. Règlement : Le paiement sera effectué à l'issue de la prestation par Mandat Administratif à l'ordre de Techni-Scène.

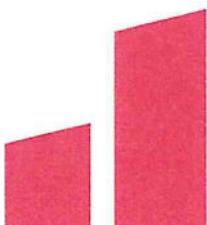
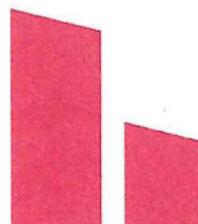
OA .

TECHNI SCENE CONCEPT EUROPE

102 Avenue François Mitterrand - 13170 Les Pennes Mirabeau

TEL : 04 42 02 85 91 - techniscene13@gmail.com

- RCS A 402 708 614 -



8. Conditions générales : Le Chef d'Orchestre remettra à l'Organisateur une « ATTESTATION DE SCEANCE » de la SACEM, ou une feuille de droit d'auteur. L'Organisateur fera son affaire personnelle du paiement des droits d'auteur afférent au spectacle.
 Le Chef d'Orchestre s'engage à se conformer aux règlements en vigueur ainsi qu'aux lois et ordonnances de police en usage dans le pays.
 Lors des bals en plein air, et ce en cas d'intempéries, l'Acheteur doit prévoir un lieu couvert (salle, gymnase,...) pour que l'orchestre puisse si retirer au plus vite et prévoir même une assurance intempéries.
 Sauf le cas de force majeure, si le spectacle prévu ne pouvait avoir lieu, la partie défaillante, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts, versera à l'autre la totalité des salaires fixés au verso.
 De conventions expresses, le for de toutes contestations est AIX EN PROVENCE.

Les parties soussignées déclarant avoir pris connaissance des conditions générales et des conditions particulières du présent contrat qu'elles acceptent et s'obligent à exécuter scrupuleusement sans réserve.

Fait en **DEUX** exemplaires et de bonne foi, aux Pennes Mirabeau, le
 (faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »)

Le Producteur

David ALMERAS

TECHNI SCENE CONCEPT EUROPE
 102 Av. François Mitterrand
 13170 Les Pennes Mirabeau
 Tel : 04 42 02 85 91
 Mail : techni-scene@wanadoo.fr
www.techni-scene.com

L'Organisateur

Mr ILLAC Michel

N.B. : En cas de mots rayés dans le texte, indiquer en marge : (X) mots rayés et nuls, et paraphe avec les initiales.